

Désignation du déclarant : _____

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION
A - Éléments assujettis au régime fiscal des plus-values à court terme

Origine		Montant net des plus-values réalisées ^① (1)	Montant antérieurement réintégré (2)	Montant compris dans le résultat de l'exercice (3)	Montant restant à réintégrer (4)	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente ^②					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées ^①	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de :	2003				
		2002				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	2003				
		2002				
		2001				
		2000				
		1999				
		1998				
		1997				
		1996				
	à préciser au titre de :	1995				
	TOTAL 2					

^① Il s'agit du montant total de la plus-value réalisée à l'origine et non du solde restant à réintégrer à la clôture de l'exercice précédent.

^② Sinistres ou expropriations (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI).

B - Éléments assujettis au régime fiscal des moins-values à long terme

Origine (1)	Montant des moins-values sur tous les éléments d'actif y compris terrains à bâtir et assimilés * (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * (3)	Montant restant à déduire (4)
Moins-values nettes 2004			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	2003		
	2002		
	2001		
	2000		
	1999		
	1998		
	1997		
	1996		
	1995		
	1994		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142